

Délibération  
du Conseil de CommunautéExtrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 59  
Membres absents : 19  
Procurations : 11

Séance du 15 novembre 2023  
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 15 du  
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 09/11/2023  
Date de transmission : 21/11/2023  
Date de mise en ligne : 22/11/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BAUMLIN Christian, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WILHELM Mathieu, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme CAZES Hélène, M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. FERON Jules), Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. KAHRIC Franck, M. KASTLER André (pouvoir à Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. SCHACHER Francis), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 11<sup>ème</sup> QUESTION

### Attribution de subvention dans le cadre de l'appel à projets « Les Pas Perdus » (DELIBERATION n°2023-158)

A travers son appel à projets « Les Pas Perdus », Saint-Louis Agglomération souhaite poursuivre la dynamique naissante d'actions autour de la valorisation des fruits et légumes non récoltés du territoire, en invitant les communes membres, les associations et entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire de Saint-Louis Agglomération à contribuer à un projet qui limite le gaspillage alimentaire, qui crée du lien et valorise les productions du territoire. A cet effet, afin d'encourager ces initiatives locales, la collectivité souhaite soutenir financièrement les projets retenus.

Conformément au règlement de l'appel à projets validé par délibération du Conseil de Communauté du 20 septembre 2023, Saint-Louis Agglomération cible sa participation financière sur des projets respectant l'ensemble des critères suivants :

- organiser au moins un événement sur une période d'un an (entre octobre 2023 et août 2024) de cueillette de fruits et légumes non récoltés, sur le territoire de Saint-Louis Agglomération ;
- contribuer à la réduction du gaspillage alimentaire dû aux excès de fruits et légumes non récoltés sur le territoire ;
- valoriser l'intérêt de la préservation des vergers traditionnels sur le territoire pour la biodiversité et les paysages ;
- assurer la gratuité de l'opération pour les participants ;
- privilégier l'adhésion à une démarche solidaire et sociale : une partie des récoltes devra être destinée à des publics spécifiques : personnes en situation de précarité, personnes porteuses de handicap, ou autres...

Dans ce cadre, quatre candidatures ont été réceptionnées et analysées. Au regard de leur adéquation avec les enjeux de l'appel à projets rappelés ci-dessus, il est proposé de retenir les deux lauréats suivants :

- L'association GASPR (Groupement d'Achat Solidaire du Pays Rhénan) Kembs qui souhaite organiser les projets suivants :
  - o une opération plantation participative le 25 novembre 2023 sur un nouveau terrain à aménager, accompagné d'ateliers ludiques ;
  - o des ateliers collectifs de transformation de légumes qui auraient été jetés (par les maraichers ou les habitants volontaires) au printemps / été 2024. Chaque participant pourra repartir avec quelques bocaux de sa production.
- L'association POHESIE qui souhaite organiser une opération « cerises » en juin 2024 à Ranspach-le-Haut. Il s'agira d'une journée de récolte et de rencontre inter-associative permettant de sensibiliser le grand public à la problématique des "Pas perdus". La récolte du jour sera répartie entre les associations participantes et des structures comme les MARPA (Maisons d'Accueil Rural pour les Personnes Agées notamment la Dunette à Huningue) et restaurants solidaires. En outre, afin d'ancrer cette opération dans un schéma plus continu, l'association a le souhait de fournir régulièrement des fruits (cueillis par les membres de l'association) à ces structures de type MARPA, en profitant pour organiser avec eux des moments de partage et de rencontre.

Il est proposé d'accorder un soutien financier d'un montant de 2 000€ à chaque association, en compensation des moyens mis en œuvre et du matériel nécessaire pour l'organisation de ces événements.

Les crédits budgétés relèvent de la fonction 8200-6574.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association GASPR Kembs au titre de l'appel à projets « Les Pas Perdus » ;
- d'approuver l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association POHESIE au titre de l'appel à projets « Les Pas Perdus » ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

---

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 20 novembre 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMAN

